



Arnaque suite vente sac luxe sur Vinted

Par Sar885

Bonjour,

Je suis une vendeuse Vinted de France. J'ai vendu un sac de la marque Dior à un acheteur en Italie.

Il a déclaré que mon sac est une contrefaçon.

Vinted m'a demandé des preuves qu'il s'agit d'un authentique. J'ai envoyé la facture du sac acheté en boutique et des photos des détails du sac.

Vinted a tout de même décrété qu'il s'agit d'un faux. Ils m'ont donné 24 heures pour prouver qu'il s'agissait d'un vrai.

Je leur ai recommandé d'appeler une boutique Dior avec la facture.

Vinted a quand même décidé qu'il s'agissait d'un faux. Et a remboursé l'acheteur et je me retrouve sans sac, sans argent, victime d'une arnaque.

Quels sont mes recours ?

Je vous remercie énormément pour votre aide.

Par Henriri

Hello !

Sar par qui pensez-vous avoir été arnaquée ? C'est de ce côté qu'il faudrait envisager d'agir si pertinent.

En tout cas c'était à vous de prouver l'authenticité du sac en vous mettant en rapport avec la boutique qui vous l'a vendu (voire peut-être directement avec son fabricant aussi ?), au lieu de demander à la plateforme de vente en ligne de le faire à votre place.

Aux yeux de cette plateforme vous n'avez donc pas fourni la preuve que ce sac était un sac Dior (vous avez juste prouvé avoir acheté le sac). La plateforme a donc appliqué les clauses prévues dans ce cas par le contrat conclu entre vous.

A+

Par Sar885

Merci beaucoup pour vos retours .

Vinted est censée protéger les acheteurs et les vendeurs, c'est une plateforme qui met en relation. Ils m'ont demandé de prouver l'authenticité du sac. Je l'ai fait . Ils ont tout de même tranché qu'il ne s'agit pas d'un vrai. Sur quoi se base t'il?

Ils savent très bien qu'il y a beaucoup d'arnaques de ce type.

Je veux porter plainte ou contre cet acheteur qui habite en Italie.

Ou contre Vinted pour ne pas m'avoir assez protégé .

S'il vous plaît, ou puis je trouver un avocat gratuit?

Merci énormément.

Par Nihilscio

Bonjour,

Vous avez un recours contre Vinted. Dans le doute, afin de protéger l'acheteur, la plateforme pouvait annuler la vente mais cela supposait le retour du sac simultanément au remboursement de l'acheteur. Il est assez probable que le sac a déjà été revendu. Vous avez subi un préjudice du fait de Vinted, Vinted vous doit réparation, soit en vous rendant le sac refusé par l'acheteur, soit en vous payant le prix convenu.

Vous pouvez tenter une conciliation. La liste des conciliateurs peut être consultée au tribunal judiciaire.

N'attendez pas trop d'un avocat gratuit pour une telle affaire. Un avocat gratuit est à un avocat ce que les Restau du coeur sont à un restaurant.

Par Rambotte

où puis je trouver un avocat gratuit ?

Pour l'avocat, comme cela a été sans doute un peu mal dit :

Il vous est possible de consulter un avocat gratuit.

Il fallait bien sûr lire "consulter gratuitement un avocat".

Une consultation peut être gratuite, pour vous expliquer les possibilités d'action, les chances de succès et les risques d'échec, pour vous préciser quels seraient les honoraires?

Mais pour l'action elle-même, si vous décidez d'y aller, ça ne sera jamais gratuit !

Par Henriri

(suite)

Sar pouvez-vous dire explicitement comment vous avez "prouvé" que le sac était un vrai sac Dior ?

De cette manière ? :
[url=https://www.dior.com/fr_fr/fashion/mode-homme/faq-b33#a-propos-des-sneakers-b33]https://www.dior.com/fr_fr/fashion/mode-homme/faq-b33#a-propos-des-sneakers-b33[/url]

A+

Par kang74

Bonjour

Il est quand même plus facile pour vous de demander un certificat d'authenticité à la boutique (qui n'a pas à répondre aux sollicitations d'une autre personne que la personne qui leur a acheté le sac)

J'ai du mal à comprendre la réponse que vous avez faite à la plateforme pour prouver l'authenticité du produit ...

Une facture cela ne prouve en rien l'authenticité du produit acheté (on peut avoir une facture d'un sac Dior et vendre des contrefaçons ...).

Tous les produits Dior ont un numéro de série qui leur permet de les authentifier .

Par Pierrejacques11

Bonjour, qui est en possession de ce sac ? Il y a une incohérence de la plate-forme à acter l'existence d'une contrefaçon et ne pas récupérer ce sac afin de le conserver et effectuer un signalement aux autorités compétentes. Idem pour la somme objet du litige.

Par Nihilscio

On peut détenir une facture d'un produit authentique et vendre des contrefaçons. Oui, peut-être, admettons, mais le problème est ailleurs.

L'acheteur prétend que l'article reçu n'est pas conforme à ce qu'il a commandé. S'il dit vrai, il peut prétendre à la nullité de la vente. Si la vente est nulle, les parties se remettent en la situation antérieure : l'acheteur retourne l'article et le vendeur le rembourse.

Un intermédiaire étant intervenu pour sécuriser la transaction, il devait la sécuriser dans les deux sens, au profit de l'acheteur mais aussi du vendeur.

Or, le résultat est que le vendeur s'est dépossédé de l'article offert à la vente et qu'il n'en a pas reçu le prix. J'appelle

cela du vol ou de l'escroquerie. Mais mieux vaut rester sur le terrain civil. L'intermédiaire qui se rendait aux arguments de l'acheteur devait s'assurer que l'article livré avait été restitué au vendeur avant de rembourser l'acheteur. Peut bien sûr se poser la question des frais de transport mais il n'en est pas fait état.

J'en reste donc à ma première réponse. Il y a de quoi demander à la plateforme une indemnité correspondant au prix de vente additionnée de dommages et intérêts à défaut d'une restitution de l'article livré.

La demande, tant que le montant n'excède pas 5 000 €, peut être introduite par requête déposée au greffe du tribunal judiciaire aux fins de tentative préalable de conciliation (article 818 du code de procédure civile). La juridiction compétente est le juge des contentieux de la protection. La représentation par avocat n'est pas obligatoire.

Par Pierrejacques11

Concernant les litiges avec les enseignes connues, ne pas hésiter à aller voir une association de défense des consommateurs en préalable ou en parallèle d'un recours, cela fonctionne généralement bien de crainte d'un éventuel préjudice d'image pour la marque.